

# DIALANGUE

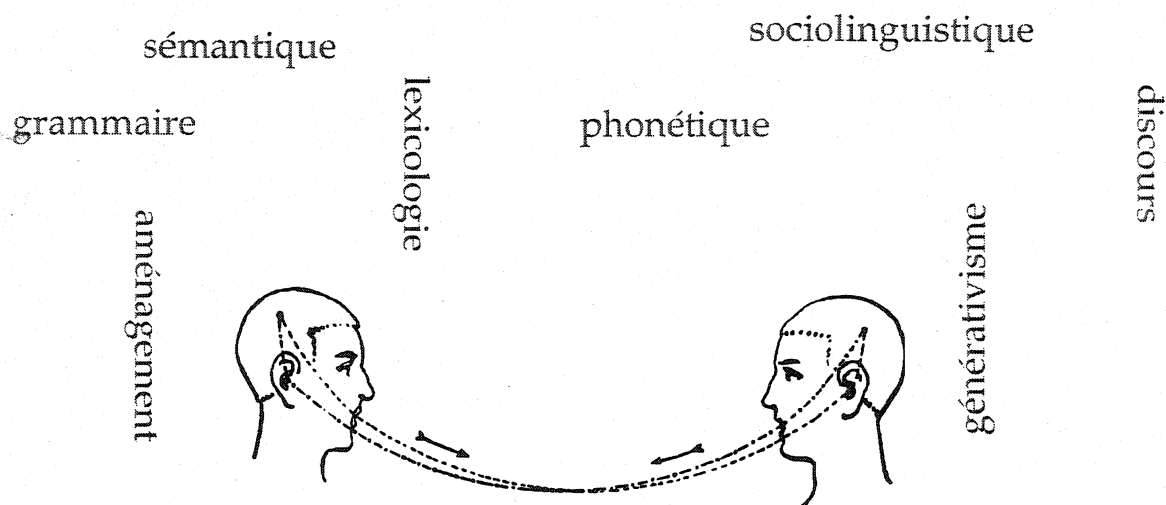
Volume 6

Mai 1995

## BULLETIN DE LINGUISTIQUE

Maîtrise en linguistique / Module des lettres et des langues modernes  
Université du Québec à Chicoutimi

### LA LINGUISTIQUE AUJOURD'HUI ET DEMAIN



« Circuit de la parole » dans *CLG* de F. de Saussure (1916)

- ARTICLES ■ MÉMOIRES DE DEUXIÈME CYCLE
- TRAVAUX DE PREMIER CYCLE
- COMPTES RENDUS ■ ACTUALITÉS LINGUISTIQUES

AUDET, Charles-Henri

*Morphologie et syntaxe du français.  
Précis théorique et méthodologique de sémantique grammaticale*

Sainte-Foy, Les éditions Le Griffon d'argile, 1994, 330 pages.

---

Odette Gagnon  
Université du Québec à Chicoutimi

Charles-Henri Audet, professeur au Département de français du Cégep de Sainte-Foy et chargé de cours dans quelques universités québécoises, dont la nôtre, nous propose une nouvelle description des parties du discours et des fonctions syntaxiques conçue à partir de notions théoriques élaborées par Jacques Ouellet, de l'université Laval, ou en collaboration avec lui. À la base de cette théorie linguistique se trouve la notion d'**ensemble**, qui implique une relation d'appartenance entre un espace **contenant**, c'est-à-dire un ensemble, et son **contenu**, c'est-à-dire les éléments de cet ensemble.

C'est avec l'esprit bien ouvert que l'étudiant, le professeur de français, le linguiste ou quiconque s'intéresse à la grammaire du français doit entreprendre la lecture de cet ouvrage à la fois théorique et didactique. L'ouverture d'esprit s'avère nécessaire, car l'auteur ébranle et remet en cause un bon nombre d'idées reçues. Et l'ouvrage doit être lu en continu plutôt que feuilleté ou consulté par sauts, car le lecteur est amené à saisir progressivement la nature des faits étudiés et la méthode d'analyse privilégiée.

Comme en fait foi son titre, l'ouvrage aborde l'étude de la structure de la langue d'un point de vue résolument sémantique. La langue y est envisagée d'abord et avant tout comme un instrument de conceptualisation et de représentation de l'expérience que l'on a de l'univers.

L'étude de la structure de la langue, c'est-à-dire la grammaire, recouvre la morphologie et la syntaxe. La première s'intéresse à l'étude de la structure du mot; l'autre, aux rapports de fonction qui s'instituent entre les mots. Le mot représente donc l'unité centrale du discours, et Charles-Henri Audet en fait son objet d'étude privilégié.

Le mot est défini comme une unité de signification morphologiquement autonome composée d'unités plus petites, les radicaux, et entrant dans la composition d'unités plus grandes, les syntagmes. Le mot, c'est un regroupement particulier de radicaux lexicaux et grammaticaux placés dans un jeu de rapports syntagmatiques particuliers; c'est donc une structure syntagmatique (interne) particulière.

L'ensemble des radicaux *lexicaux* d'un mot (son signifié lexical) lui confère tel contenu et le distingue des autres mots appartenant à la même partie du discours. C'est ce qui distingue **décoration** de **nutrition**, **invention**, **formation**, etc. L'ensemble des radicaux *grammaticaux* d'un mot (son signifié grammatical), ainsi que le rapport grammatical qui s'établit entre le signifié

lexical et le signifié grammatical, c'est ce qui lui confère telle nature, ou l'appartenance à telle partie du discours. C'est ce qui distingue **décoration de décorons, décoratif**.

Les rapports qui s'instituent en syntagmatique (à l'interne) entre les radicaux lexicaux et grammaticaux d'un mot sont les mêmes que ceux qui s'instituent en syntaxe (à l'externe) entre les mots: il s'agit toujours d'un rapport entre un support, ce dont on parle, et un apport, ce qu'on dit de ce dont on parle. Ces rapports, en syntagmatique et en syntaxe, sont au nombre de trois: désignation, prédication, modalisation.

Il faut bien admettre que ces rapports s'avèrent beaucoup plus faciles à percevoir, à comprendre et à accepter dans le plan de la syntaxe que dans celui de la syntagmatique. Mais il faut bien admettre aussi que l'hypothèse de leur existence au niveau syntagmatique, donc interne au mot, ajoute au caractère systématique de la langue et contribue à expliquer des phénomènes linguistiques observables et ressentis intuitivement, mais au sujet desquels la grammaire traditionnelle reste insatisfaisante, sinon muette.

Le reclassement des parties du discours à partir de la structuration syntagmatique du mot et la redéfinition des fonctions syntaxiques des mots ainsi «reclassés» donnent lieu à des hypothèses qui, pour le lecteur non averti, peuvent sembler tirées par les cheveux. Mais le lecteur même non averti qui se donne la peine de lire jusqu'au bout pourra constater que les hypothèses avancées, qui n'ont rien de traditionnel, sont à tout le moins cohérentes et bien argumentées, et résultent de l'observation des faits.

Par exemple, les traditionnalistes que nous sommes admettent que le «nom» est le noyau du syntagme nominal; comment, dans ces conditions, pouvons-nous expliquer:

- 1) la présence essentielle du déterminant (constituant «facultatif») dans le SN sujet:

*La maison est jolie; \*maison est jolie.*

- 2) l'absence de ce nom pourtant obligatoire dans des emplois comme le suivant:

- *Quel camion préfères-tu, le rouge ou le bleu?*
- *Le rouge est plus beau!*

On aura beau prétendre que **camion** est sous-entendu, il reste que le SN sujet de la deuxième phrase est construit sans nom. Le nom, élément obligatoire, peut donc être «sous-entendu», mais pas le déterminant, pourtant facultatif. Pour Charles-Henri Audet, il est clair qu'un tel comportement syntaxique du soi-disant déterminant révèle une structuration morphologique de nature substantivale. (Je vous avais prévenus qu'il fallait avoir l'esprit bien ouvert!)

Dans un autre ordre d'idées, sa conception du fameux «participe passé», raison d'être de la grammaire française pense-t-on parfois, et source d'à peu près tous les maux des étudiants, mérite une lecture attentive. Elle sort complètement des sentiers battus, n'a pratiquement rien en commun avec la description à laquelle Le Bon Usage nous a habitués, mais elle est défendable, et, je dois l'avouer, fort bien défendue. Vous en donner ne serait-ce qu'un aperçu bref mais fidèle demanderait une élaboration beaucoup trop considérable, dans laquelle, profane que je suis, je risquerais de m'égarer. Mais le chapitre en vaut la lecture, de même que l'annexe qui l'accompagne, dont le titre seul suffit à éveiller la curiosité: «Le participe passé en une seule règle».

La description que l'auteur fait du verbe s'avère elle aussi particulièrement intéressante. Son tableau de «conjugaison» se voit magistralement simplifié: des 72 ou 84 formes verbales que contiennent les tableaux de la grammaire traditionnelle, il n'en retient que 10! Notre conception traditionnelle du verbe est complètement ébranlée: la différence entre les formes en -rai (futur simple de l'indicatif) et celles en -rais (conditionnel présent) n'est ni une affaire de temps (futur-présent) ni une affaire de mode (indicatif-conditionnel), mais bien une affaire d'aspect: perfectif (accompli) pour les formes en -rai; imperfectif (inaccompli) pour les formes en -rais. C'est le même morphème d'aspect qui distingue l'infinitif présent **chanter** (perfectif) du participe présent **chantant** (imperfectif), et l'imparfait **chantait** (imperfectif) du passé simple **chanta** (perfectif). Le terme même de **mode** devient inadéquat pour désigner l'infinitif, le participe, le conditionnel et l'impératif.

Même l'appellation traditionnelle de **temps** serait trompeuse, puisqu'elle confond le temps d'univers réel (temps d'expérience) et la représentation grammaticale du temps. L'auteur nous signale en effet, nombre d'exemples à l'appui, que le «présent» peut aussi bien s'appliquer à un événement présent qu'à un événement passé ou futur; que le «passé» peut aussi bien s'appliquer à un événement passé qu'à un événement présent ou futur; et que le «futur» peut aussi bien s'appliquer à un événement futur qu'à un événement présent ou passé. Il serait donc plus juste, d'après Audet, de dire que le morphème de temps présent représente la **contemporanéité**, que le morphème de temps passé représente l'**antériorité**, que le morphème de temps futur représente la **postériorité**, par rapport à un point de référence X, celui-ci étant le présent de parole ou un autre moment.

D'autres phénomènes linguistiques trouvent aussi une explication logique dans la présentation de l'auteur. Ainsi, la nuance sémantique que provoque l'antéposition ou la postposition d'un adjectif par rapport au nom s'explique par une différence de rapport grammatical entre les éléments en cause: dans le cas de l'adjectif postposé, celui-ci établit un rapport de désignation avec le nom; dans le cas de l'adjectif antéposé, celui-ci établit un rapport de modalisation avec le nom.

Il est indéniable que cet ouvrage représente un effort considérable de systématisation des notions grammaticales. Cependant, si la théorie repose sur des bases solides et cohérentes, force est d'admettre que son application pratique pose un problème. Je vois difficilement comment je pourrais transmettre à des étudiants, et qui plus est à des étudiants en difficulté, des principes théoriques d'un tel degré d'abstraction et de complexité. Je serais curieuse de voir comment l'auteur, lui-même professeur, s'en sort.